

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F140DSTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

**2026F140DSTE : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F140DSTE-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Monsieur Lionel PAILLAS, Vice-président, rappelle que les établissements publics compétents doivent établir un rapport annuel sur les activités du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (Articles D. 2224-1 et L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015).

Ce rapport doit être transmis au Préfet et aux Maires des communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Monsieur le Vice-président invite l'Assemblée à prendre connaissance du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par Fumel Vallée du Lot pour l'exercice 2025.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) – Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers établi par Fumel Vallée du Lot au titre de l'année 2025 ;

2°) – Précise que ledit rapport sera annexé à la présente délibération et qu'un exemplaire sera transmis aux mairies des communes membres ainsi qu'au Préfet conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
